

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE
TOURISME, COMMUNICATION, EVENEMENTIEL ET PROTOCOLE
- EXERCICE 2022 -**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut en constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif établi par l'ordonnateur.

Les mouvements et les résultats du compte administratif 2022 peuvent être synthétisés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	3 945 297,60 €	3 945 297,60 €	292 544,37 €	292 544,37 €	4 237 841,97 €	4 237 841,97 €
Réalisations	3 225 555,25 €	4 931 858,51 €	92 633,90 €	46 544,37 €	3 318 189,15 €	4 978 402,88 €
Résultat de l'exercice		1 706 303,26 €		-46 089,53 €		1 660 213,73 €
Excédent / Déficit antérieur reporté						0,00 €
Résultat de clôture		1 706 303,26 €		-46 089,53 €		1 660 213,73 €

Dans le détail, les mouvements du compte administratif 2022 du budget annexe tourisme, communication, événementiel et protocole, se décomposent comme suit :

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'établit à **3.225.555,25 €** en dépenses et à **4.931.858,51 €** en recettes.
L'excédent de fonctionnement s'établit ainsi à **1.706.303,26 €**.

1. Dépenses :

Les dépenses de la section de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Charges générales (chapitre 011).....	2.007.670,32 €
- Frais de personnel (chapitre 012)	1.120.440,46 €
- Charges de gestion courantes (chapitre 65)	86.863,79 €
- Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	80,68 €
- Impôt sur les bénéfices (chapitre 69).....	10.500,00 €

2. Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées par :

- Atténuation de charges (chapitre 013)	2.094,55 €
- Vente de produits (chapitre 70)	942.904,82 €
- Subventions d'exploitation (chapitre 74).....	2.350.000,00 €
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	1.411.311,54 €
- Produits exceptionnels (chapitre 77)	225.547,60 €

B- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit à **92.633,90 €** en dépenses et à **46.544,37 €** en recettes. La section présente donc un déficit d'un montant de **46.089,53 €**.

Une fois déduits les restes à réaliser de **63.000 €**, le besoin de financement de la section s'établit à **109.089,53 €**.

Bien évidemment, ce besoin est couvert par l'excédent de fonctionnement et le résultat global de clôture laisse apparaître un excédent global de ce budget annexe de **1.597.213,73 €**.

→ Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- l'acquisition d'un logiciel pour l'office de tourisme (chapitre 20)..	948,00 €
- l'acquisition de matériel informatique et divers (chapitre 21).....	90.685,90 €
- l'achat de 10 parts sociales APIDAE (chapitre 26).....	1.000,00 €

→ Les recettes d'investissement sont constituées par le transfert d'une partie de l'excédent 2021 du budget cinémas/salles (chapitre 10) 46.544,37 € (correspondant à l'activité de gestion des salles communales).

Il vous est proposé,

1/ DE CONSTATER la concordance des écritures entre le compte de gestion du budget annexe du tourisme, communication, événementiel et protocole établi par le comptable public et le compte administratif établi par l'ordonnateur,

2/ D'APPROUVER en l'absence de Madame le Maire, ledit compte administratif 2022 du budget annexe du tourisme, communication, événementiel et protocole, comme détaillé ci-dessus, sans réserve ni observation de sa part sur la tenue des comptes.

QUI VOTE POUR ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE CONTRE ?